



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20211110-DAP\_21\_04\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2021

Affichage : 15/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 21.04.03**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**OBJET : Relocaliser, territorialiser et diversifier pour ancrer les emplois et réduire l'empreinte écologique de l'industrie  
Lancement d'un appel à projets**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **10 novembre 2021**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 5 novembre 2021.;

**DECIDE**

- D'acter le lancement de l'appel à projets « relocalisation/diversification »
- D'adopter la convention de partenariat avec la Banque des Territoires.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 15 novembre 2021**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.